

**L'association la Photo dans le cadre  
Organise un Concours de Photos  
Sur le thème  
« Paysages et Patrimoine du Vaucluse »**

**1ere Catégorie : Moins de 16 ans**

**2<sup>ème</sup> Catégorie : Plus de 16 ans**

**Noir et blanc et couleurs**

**Les photographies gagnantes seront exposées le 23 et le 24  
Juin lors de l'évènement Pernes les Photos et les tirages seront  
offerts à leurs auteurs.**

**Envoyer vos photos à : [concourslaphotodanslecadre@gmail.com](mailto:concourslaphotodanslecadre@gmail.com)**

Avant le 31 Mai dernier délai !

## **Règlement**

### **Article 1 : Organisation**

L'association La Photo dans le cadre de Pernes les Fontaines organise du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Mai, un concours de photographies (Noir et Blanc ou couleurs) intitulé : « Paysages et Patrimoine du Vaucluse ».

Le concours comporte deux catégories : « moins de 16 ans » et « plus de 16 ans ». Les trois meilleures photographies de chaque catégorie seront exposées pendant la manifestation « Pernes les photos » les 23 et 24 Juin 2018, les tirages seront offerts à leurs auteurs.

### **Article 2 : Conditions de participation**

La participation à ce concours est gratuite. Il est ouvert à tous les photographes (amateurs ou professionnels), à l'exclusion totale des membres de l'organisation.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Trois photos au maximum seront admises par personne.

Elles peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

### **Article 3 : Dépôt des candidatures**

Les photos devront être envoyées par email avant le 31 Mai 2018 minuit à l'adresse suivante :

[concourslaphotodanslecadre@gmail.com](mailto:concourslaphotodanslecadre@gmail.com) . Les fichiers devront être au format jpeg et en résolution de 1024 px pour le plus grand côté (les fichiers haute définition devront être fournis pour les photos sélectionnées avant le 10 juin 2018).

Aucune inscription (signature, nom...) ne devra être présente sur les images.

L'email de candidature devra préciser le nom, la date de naissance, l'adresse et le numéro de téléphone du participant.

Toute candidature incomplète ou ne correspondant pas au règlement sera refusée.

### **Article 4 : Droit d'auteur et droit de reproduction**

Le participant affirme être l'auteur des photographies qu'il présente au concours.

Il déclare également avoir obtenu le consentement et l'autorisation écrite des personnes (ou de leurs parents si ces dernières sont mineures) figurant sur la photographie pour l'utilisation, la reproduction et l'exposition de cette dernière, il en est de même pour les monuments ou œuvres soumis à des droits d'auteur.

En cas de contestation, seule la responsabilité du participant pourra être en cause ; l'association « La Photo dans le cadre » ne pourra être tenue responsable.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser et reproduire leur photographie, et citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonce de presse ou tout autre événement.

**Article 5 : Jury**

Le jury sera composé des photographes membres de l'association « la photo dans le cadre ». Les décisions du jury seront sans appel.

**Article 6 : Critères du Jury pour la sélection**

Le jury sera attentif autant à l'aspect technique qu'à l'aspect esthétique de la photographie. Aucune limitation de genre ou de style n'est imposée.

**Article 7 : Résultats et prix**

Le jury désignera le nom des gagnants sur la page internet de l'association :

<http://www.laphotodanslecadre.fr/> ainsi que sur sa page Facebook.

Les gagnants verront leurs photos exposées lors de l'évènement Pernes les photos. Les résultats seront officiellement présentés lors du vernissage de l'exposition le 23 juin 2018.

Les tirages des photographies gagnantes seront offerts à leurs auteurs.